

**Conseil Communal**  
**Séance du 6 septembre 2021**

**Réponse à l'interpellation de Mme LECRON**

Madame la Cheffe de groupe

Je vous remercie pour votre question mais elle concerne essentiellement le niveau wallon.

En effet, la compétence du transport en commun est régionale, en ce compris la politique tarifaire.

C'est ce même Gouvernement wallon – et il faut le saluer et le souligner – qui a réduit de 70% le prix des abonnements pour les jeunes de 18 à 24 ans (passage de 224 € à 67 € ! par an). Ceux-ci sont désormais plus démocratiques et il faut le souligner.

Pour le reste, et comme je l'ai déjà dit par le passé, les bus ne s'arrêtent pas aux frontières de la commune : la plupart vont et viennent des communes voisines.

En l'absence de Métropole à la taille de l'arrondissement, ou en l'absence de délégation de cette matière, à l'arrondissement de Liège, c'est donc bien au niveau régional que nous devons régler cela.

Et je ne vous cache pas que j'adhère à cette analyse et que j'y travaille pour ce qui me concerne, mais pour l'instant c'est au niveau régional qu'il faut intervenir pour obtenir ce résultat.